



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique du tourisme

Question écrite n° 71899

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre délégué au tourisme sur la sécurisation et la communication de crise avec les sites touristiques étrangers fréquentés par nos compatriotes. En effet, le drame du tsunami de décembre 2004 comme les derniers événements terroristes viennent de prouver que la dangerosité croissante du monde pouvait justifier de nouvelles formes de contacts individuels et de communication de crise, non prévus jusqu'alors par les agences de voyages et tour opérateurs utilisés par nos compatriotes en vacances. Il conviendrait donc d'imaginer et de réaliser un procédé et une procédure de liaison d'urgence, en cas de situation exceptionnelle due soit à un fléau national, soit à un attentat ou un conflit civil ou politique. Cette suggestion serait de plus comprise et appréciée pour sécuriser les touristes dans le climat d'inquiétude actuel, auquel sont confrontés les professionnels du tourisme desservant certaines régions du monde, sensibles à ces événements dramatiques. Les pouvoirs publics pourraient jouer un rôle important pour promouvoir ce dispositif. Il lui demande donc de lui indiquer son avis sur cette proposition.

Texte de la réponse

La sécurité des voyageurs constitue aujourd'hui un dossier prioritaire de monsieur le ministre délégué au tourisme. L'augmentation constante des déplacements à l'étranger s'accompagne d'une demande de sécurité de plus en plus forte exprimée par nos compatriotes à un moment où les risques n'ont, au contraire, jamais été aussi présents du fait de la multiplication des événements graves d'origine naturelle, politique, technologique ou sanitaire. Face à cette situation, la direction du tourisme a développé un partenariat régulier avec la direction des Français à l'étranger du ministère des affaires étrangères. Outre des échanges d'informations et d'expériences et la mise au point de procédures concertées, il a pour objectif principal de donner à l'administration du tourisme un rôle d'intermédiaire fédérateur entre le ministère des affaires étrangères et les professionnels du secteur. Suite au tsunami de décembre 2004, un groupe de travail réunissant ministères (affaires étrangères, transports, justice), professionnels du tourisme, association : de consommateurs et CNIL a été mis en place en vue de faire des propositions afin d'aboutir à une meilleure « traçabilité des voyageurs ». Un point d'étape sera très prochainement fait sur les recommandations de ce groupe de travail.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71899

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 août 2005, page 7653

Réponse publiée le : 27 septembre 2005, page 9070